



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 16 juillet 2021

AFFICHAGE DE LA LISTE ÉLECTORALE GÉNÉRALE ET RECOURS

La liste électorale générale (LEG) provisoire est affichée en mairie à compter du samedi 17 juillet 2021. Cette information sera aussi disponible sur le site www.electeur-nc.fr.

L'inscription sur la LEG est un préalable indispensable pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale spéciale pour la consultation (LESC). Les recours sont possibles jusqu'au 27 juillet 2021.

Pour cela, il faut consulter les listes d'inscriptions d'office affichées en mairie ou se connecter sur le site www.electeur-nc.fr

RECOURS CONTENTIEUX

À partir du 17 juillet 2021, les personnes qui considèrent qu'elles auraient dû être inscrites sur la LEG peuvent effectuer un recours contentieux auprès du tribunal de première instance **jusqu'au 27 juillet 2021**.

Pour ce faire, elles doivent se présenter au tribunal de première instance de Nouméa, ou dans une des sections de Koné et Lifou munie de leur pièce d'identité pour déposer leur recours.

Ce recours doit contenir :

- une requête rédigée sur papier libre, même sommaire, indiquant l'objet de la contestation (refus d'inscription ou omission) ;
- une attestation de la mairie confirmant soit que la commission administrative générale a refusé l'inscription soit que la personne n'a pas été proposée à l'inscription d'office ;
- les justificatifs de présence en Nouvelle-Calédonie depuis au moins six mois (justificatif de domicile par exemple). Pour les jeunes majeurs, l'attestation de recensement peut également être utilement produite.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Cabinet du Haut-commissaire

Tél : (+687) 26 64 22 – 77 71 93
Mél : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.elections-nc.fr

1, avenue du Maréchal Foch
98 800 Nouméa

CALENDRIER D’AFFICHAGE ET DE RECOURS POUR LA RÉVISION COMPLÉMENTAIRE DE LA LEG 2021

9 juillet 2021	Affichage en mairie et sur le www.electeur-nc.fr de la liste des personnes inscrites d’office
du 9 au 13 juillet 2021	Recours gracieux auprès de la mairie du domicile
⇒ 17 juillet 2021	Affichage en mairie et sur le www.electeur-nc.fr de la liste électorale générale provisoire
⇒ Du 17 au 27 juillet 2021	Recours contentieux
14 août 2021	Affichage de la LEG définitive

Retrouvez toutes les informations sur le Référendum 2021 sur www.elections-nc.fr et la page Facebook Elections NC